Pays en développement: commerce, développement et intégration des PVD

2002/2282(INI) - 04/09/2003 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport d'initiative de Mme Luisa MORGANTINI (GUE/NGL, I) sur le commerce et le développement, le Parlement se rallie largement à la position de sa commission au fond (se reporter au résumé du 9 juillet 2003) et demande que l'Union européenne mène une politique d'aide au développement cohérente vis-à-vis des pays en développement (PED) en réformant ses politiques agricole et commerciale ainsi que celle de pêche en vue de promouvoir le développement durable et de lutter efficacement contre la pauvreté. Se ralliant à la position de sa commission au fond selon laquelle la Commission doit tenir compte de nouveaux objectifs en matière de développement tels que définis à Bangkok, Monterrey, Johannesburg et au Sommet du G8, la Plénière insiste pour que la Commission cesse d'exercer des pressions pour la libéralisation et la dérégulation des marchés des pays en développement (PED) et mette l'accent sur des politiques qui accroissent leurs capacités à fournir des biens et des services nécessaires à leurs marchés internes. Le Parlement demande le rétablissement de systèmes visant à garantir des prix minimaux pour certains produits essentiels à la survie de millions de personnes dans les PED (café, cacao) et demande l'accélération du calendrier de suppression des subventions à l'exportation, tel que prévu à Doha. Outre les recommandations évoquées en commission au fond (notamment l'examen avec les pays les moins avancés des PED des obstacles aux échanges), le Parlement invite les pays développés à faire des efforts pour aider les plus pauvres à diversifier leur production et à augmenter leurs exportations. D'un autre côté, ces pays doivent cesser de promouvoir le travail (forcé) des enfants. Le Plénière se rallie à la position de sa commission au fond concernant la non "marchandisation" de l'eau et de la terre et demande que tant les États membres que la Commission agissent au sein des institutions internationales pour que soit résolue la question de la dette. En ce qui concerne la politique de développement de l'Union, le Parlement demande que la Commission ne se limite pas à offrir une assistance technique strictement commerciale mais mette davantage l'accent sur l'augmentation de la capacité commerciale, institutionnelle et des PME des PED. La Plénière invite en outre la Commission, dans un amendement au rapport, à reconnaître le rôle que peuvent jouer les multinationales pour l'amélioration de la situation économique et sociale des PED en raison de leur énorme potentiel de transfert de connaissances et de leurs capacités d'investissement ("offset") entraînant la création de richesse et d'emplois au niveau local. Enfin, la Commission est appelée à édicter un code de conduite comprenant des clauses éthiques, sociales et environnementales destinées aux entreprises européennes qui réalisent des investissements dans les PED.